

Historique

L'APCOM, Association des Professionnels de la Communication est née à Nantes en 1995. L'association est une émanation de l'AFREP, Association Française des RELations Publiques créée en 1977, affiliée à la Fédération Nationale des Relations Publiques et dissoute en 1994. Elle regroupe plus de 180 adhérents sur la région des Pays de la Loire.

Objectifs

L'APCOM est le **réseau des Professionnels de la Communication des Pays de la Loire**. Il réunit des professionnels issus des entreprises privées ou publiques, administrations, organismes, collectivités et associations, annonceurs, agences et indépendants.

Il s'est fixé 4 objectifs :

1. Echanger sur les pratiques des métiers de la communication et leurs évolutions
2. Développer et enrichir son réseau professionnel
3. Représenter la filière communication à l'échelle du territoire
4. Développer les relations avec les autres réseaux professionnels proches de la communication

Pour atteindre ces objectifs, le réseau APCOM propose chaque saison un programme composé de table-rondes, ateliers, visites d'entreprise, conférences et rencontres conviviales.

1- LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Professionalisme : l'APCOM est une association de professionnels qui consacrent l'essentiel de leur activité à la communication et qui par leur engagement professionnel promeuvent, renforcent et défendent la profession.

Éthique : les membres de l'association assurent leurs responsabilités professionnelles en respectant des règles de conduite dans et en dehors de l'association. L'adhérent s'engage à agir en toute circonstance dans l'intérêt de l'association et s'interdit d'utiliser l'APCOM à des fins privées et commerciales.

Échange : en assurant et en développant les contacts entre professionnels, l'association favorise les échanges de qualité et contribue par cette mobilisation à animer le dialogue sur et au sein de la profession, dans les respects des deux précédentes règles.

Ouverture : lieu d'écoute, l'APCOM s'ouvre à la cité en favorisant les relations de ceux qui contribuent à sa dynamique. Elle enrichit ainsi ses membres en suscitant l'échange, base des relations, élément fondamental de la communication.

2- LES MEMBRES DE L'APCOM

Qui peut adhérer à l'association ?

Les membres de l'APCOM sont d'origines diverses.

- **Annonceurs**
 - responsable et directeur de la communication
 - chargé de communication
 - responsable et directeur du marketing
 - responsable des relations publiques ou relations extérieures
 - webmaster
 - attaché de presse
 - membre d'un service communication

- **Prestataires**
 - agence de publicité
 - agence de communication
 - agence de marketing
 - agence de relations publiques
 - agence d'évènementiel
 - consultants en communication
 - prestataires indépendants

- **Demandeur d'emploi** dans le milieu de la communication

Les modalités d'adhésion

La demande d'adhésion est **libre**. Elle peut aussi être parrainée par un membre dans le cadre du développement de l'association. Dans les deux cas, elle sera validée par le conseil d'administration.

L'adhésion est **nominative**. Plusieurs salariés d'une même structure peuvent être adhérents de l'APCOM qui propose dans ce cas un tarif dégressif par adhésion.

3- LA VIE AU SEIN DE L'APCOM

L'APCOM : lieu de vie.

L'APCOM, c'est :

- Un échange d'expériences et de pratiques professionnelles
- Un réseau de relations professionnelles
- Une occasion de rencontres
- Un enrichissement personnel et professionnel
- Une occasion de mettre en place des collaborations futures

À lieu de vie, règles de conduite :

Assiduité : en cas d'impératif personnel ou professionnel, les membres doivent prévenir de leur absence par respect pour les organisateurs d'activités.

Pratiques commerciales : elles ne doivent pas nuire au bon fonctionnement de l'association auquel cas, le bureau se réserve le droit d'intervenir et de prendre des mesures. Elles relèvent, néanmoins, de la responsabilité de chaque membre.

Interactivité : l'association attend de ses membres des propositions de rencontres qui seront validées par le bureau.

Confidentialité : les membres de l'association doivent respecter la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et dont la diffusion ne serait pas autorisée. Les informations à caractère confidentiel sont toutes celles qui ne sont pas publiques et qui, par leur divulgation, pourraient nuire à l'un des membres de l'association ou à l'association elle-même.

État d'esprit : être membre de l'APCOM c'est évidemment s'engager au respect de chacun, toujours dans un esprit d'ouverture et une attitude d'écoute.